

AVIS DE CONCOURS SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT D'UN DIETETICIEN H/F

La Directrice,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret 2015-1048 du 21 août 2015 portant dispositions statutaires relatives au corps de personnel de rééducation de la catégorie A de la fonction publique hospitalière,

DECIDE

ARTICLE 1 : Un concours sur titre est ouvert pour en vue de pourvoir un poste de diététicien (e) vacant à l'Hôpital Maurice André de Saint-Galmier.

ARTICLE 2 : Ce concours aura lieu le **7 Novembre 2023**. La clôture des inscriptions est fixée au **15 octobre 2023**.

ARTICLE 3 : Le concours est ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de diététicien ou d'une autorisation d'exercer mentionnée à l'article L4371-4 du code de la santé publique.

ARTICLE 4 : Le dossier de candidature doit comporter :

- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre,
- Un curriculum vitae détaillé mentionnant notamment les actions de formation suivies et les emplois occupés,
- Les titres de formation, certifications et équivalences dont le candidat est titulaire ou une copie conforme à ces documents,
- Une copie de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne,
- Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national.

Le dossier de candidature **complet** doit être expédié par courrier postal uniquement **au plus tard le 15 octobre 2023**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Madame la Directrice
HOPITAL MAURICE ANDRE
50, Route de Cuzieu
42330 SAINT GALMIER

ARTICLE 5 : Le concours consiste en l'examen du dossier de chaque candidat, suivi d'une audition. Le jury apprécie le dossier présenté par le candidat, notamment au regard de ses titres et diplômes, ainsi que de son expérience professionnelle. Le jury arrête, après examen des dossiers de candidature, la liste des candidats retenus pour participer à l'audition.

L'entretien oral d'une durée de 20 minutes se décomposera en une présentation par le candidat de son parcours, de son projet professionnel et de ses motivations (10 m) puis d'un échange avec le jury.

Le jury arrête par ordre de mérite la liste des candidats déclarés admis.

Saint-Galmier, le 30 août 2023

La Directrice,



Caroline LUSSATO